

# DÉLIBÉRATION N° 2020/D546

Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 08/12/2020

ID : 022-200043677-20201202-D546-DE



## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH

L'une des innovations de la **loi n° 2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion sont prévues à **l'article 33-5** de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par **le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019**

### **L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :**

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 8 SEPTEMBRE 2020**

Filière	Emploi	Catégorie	Grade	Nombre	Postes pourvus	Poste vacants	Durée Temps de travail	Extinction du poste
Administrative	Direction Administration Générale - Ressources Humaines - Communication interne	A	Attaché Principal	1	1		Temps complet	
Administrative	Direction Financière - Marchés Publics - Assurances	B	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1		Temps complet	
Administrative	Direction Partenariats externes, Economie Circulaire & Communication	B	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1		Temps complet	
Administrative	Assistante administrative & comptable	C	Adjoint Administratif principal 1ère classe	1	1		Temps complet	
Administrative	Assistante administrative & comptable	C	Adjoint Administratif principal 2ème classe	1	1		Temps Non complet (21 H/Semaine)	
Animation	Coordinatrice Service Animation	C	Adjoint Animation principal 1ère classe	1	1		Temps complet	
Technique	Animateur Sensibilisation - Gestion des déchets	C	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1		Temps complet	
Technique	Cellule Observatoire & Gestion des contrats Eco-Emballages		Contrat à durée indéterminée	1	1		Temps complet	
Animation	Animatrice Sensibilisation - Gestion des déchets	C	Adjoint d'animation	1	1		Temps complet	
Animation	Référente Maison de la terre	C	Contrat à durée indéterminée	1	1		Temps complet	
Technique	Direction Technique Projet	B	Technicien Principal 1ère classe	1	1		Temps complet	
Technique	Responsable Pôle Transport	B	Technicien Principal 1ère classe			1	Temps complet	30/09/2017
Technique	Technicien nouvelles filières	B	Technicien Principal 1ère classe	1	1		Temps complet	
Technique		B	Technicien Principal 2ème classe	1	1		Temps complet	
Technique	Coordonnateur Pôle Transport	C	Agent de maîtrise principal	1	1		Temps complet	
Technique	Chauffeurs Poids Lourds	C	Adjoint Technique Principal 1ère classe	3	3		Temps complet	
Opération TZD	Coordonnateur TZDZG		Contrat à durée déterminée 4 ans			1	Temps complet	15/09/2020
Opération TZD	Animateur	C	Adjoint Administratif	1	1		Temps complet	
Opération TZD	Chargé de mission - TZDZG		Contrat à durée déterminée 16 mois				Temps complet	31/12/2019
Technique	Alternant Ingénierie Déchets			1	1		Temps complet	16/09/2021
				<b>19</b>				

Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité souhaite répondre aux enjeux suivants :

1. Continuité du service public
2. Qualité de vie au travail
3. Evolution et modernisation du service public

<b>Orientation en matière de</b>	<b>Actions (à mener ou déjà en place)</b>
Organisation et conditions de travail	<i>Mettre en place le télétravail Mettre à jour le document unique</i>
Recrutement et mobilité	<i>Anticiper les recrutements et les départs Assurer les remplacements Participer à des forums sur la mobilité</i>
Rémunération	<i>Valoriser l'engagement professionnel</i>
Formation	<i>Encourager le partage de compétences entre collègues Poursuivre l'apprentissage Inciter les agents à se former</i>

S'agissant de la promotion et de la valorisation des parcours professionnels, les critères d'avancement de grade s'apprécient dès lors que les conditions statutaires sont remplies, c'est-à-dire que les agents remplissent bien les conditions (ancienneté, échelon, examen...) pour accéder au grade supérieur.

**Cas particulier de la promotion interne** : Les critères de sélection des candidats à la promotion interne sont exclus des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité. Ils relèvent de la compétence du président du Centre De Gestion.

La collectivité définit des critères applicables à l'ensemble des agents :

<b>Avancement de grade</b>	<b>Nomination suite à un concours</b>	<b>Accès à un poste de responsabilité de niveau supérieur</b>
Respecter l'adéquation grade des fonctions exercées avec le grade sollicité		
Prendre en compte l'ancienneté dans le grade, l'obtention d'un examen professionnel ou l'effort de l'avoir passé	Prendre en compte l'évaluation annuelle : ✓ Résultats professionnels et réalisation des objectifs ✓ Compétences professionnelles et techniques ✓ Qualités relationnelles ✓ Capacité d'encadrement ou d'expertise	
Prendre en compte l'effort de formation suivie (durée minimum de 2 journées) dans les 5 dernières années et/ou préparation au concours/examen		
		Expérience réussie sur le poste occupé et remplacement d'un supérieur
Respecter un équilibre Femmes / Homme au sein du grade		

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 08/12/2020

ID : 022-200043677-20201202-D546-DE

**Le BUREAU Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

➡ **PREND ACTE** des lignes directrices de gestion retenues avant envoi au Centre de Gestion.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 02 décembre 2020

Le Président



**Kerval**  
CENTRE ARMOR  
Syndicat de associations des pêcheurs

Rémy MOULIN

**KERVAL CENTRE ARMOR  
BUREAU DU 2 décembre 2020**

**Convocation du 18 novembre 2020**

Nombre de membres du bureau : 15

**L'an deux mil vingt le 2 décembre à neuf heures quinze**, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
<b>Rémy MOULIN</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
<b>J-Luc COUELLAN</b>	Lamballe Terre et Mer	<b>x</b>	
<b>Yvon LE JAN</b>	Loudéac communauté Bretagne Centre		
<b>Dominique PRIGENT</b>	Leff Armor Communauté	<b>x</b>	
<b>Christian LE MAÎTRE</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
<b>Marcel SÉRANDOUR</b>	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	<b>x</b>	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer	<b>x</b>	
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		<b>x</b>
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		<b>x</b>
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		<b>x</b>
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération	<b>x</b>	

<b>Présents :</b>	<b>11</b>	<b>Absents :</b>	<b>4</b>	<b>Votants :</b>	<b>11</b>
-------------------	-----------	------------------	----------	------------------	-----------